



A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

|   |
|---|
| <b>EN LICENCE</b>   |
| Pas de note éliminatoire  |
| Une moyenne aux semestres attendue  |
| pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue |
| Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise   |

|  |
|--|
| <p><b>règles de compensation</b><br/>il n'a pas de compensation entre UE ni entre semestre. Seules les UE dont la note est supérieure à 10 sont conservées pour la 2ème année de L1 chimie Parcours adapté.</p> <p><b>règles concernant le statut AJAC</b><br/>Le statut AJAC n'est pas possible pour cette formation</p> <p><b>Règle de prise en compte des absences aux épreuves</b><br/><b>CC intégral, CT ou combinaison :</b> Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée.</p> <p><b>ECI :</b> Dans le cas d'une évaluation continue intégrale (ECI), il n'y a pas de seconde session. Une épreuve de substitution est prévue pour les étudiants dont l'absence à une ou plusieurs épreuves a été justifiée. Les modalités de cette épreuve de substitution peuvent être différentes de l'épreuve initiale. Il n'y aura pas de rattrapage des épreuves de substitution.</p> <p><b>Mode de calcul retenu pour les éléments en ECI (aucun ne délivre de crédits ECTS)</b><br/>- Mode (4) : moyenne pondérée de toutes les évaluations.</p> <p><b>Règles de report de la session 1 à la session 2</b><br/>Pour tout élément donnant lieu à une seconde session, il n'est pas possible de renoncer à la note globale de la session 1, si celle-ci est supérieure ou égale à 10/20.</p> <p><b>Règles concernant le report des notes de TP</b><br/>Si un élément constitutif contient une note de TP, précisé dans les remarques, et si cette note est supérieure ou égale à 10 sur 20, elle sera conservée que ce soit en cas de session 2 ou en cas de redoublement, sauf si le contenu pédagogique du ou des TP est modifié.</p> |
|--|

**4 CAS POSSIBLES :**

**Hors ECI**

|    | session 1                  | session 2 |
|----|----------------------------|-----------|
| A/ | CC tout au long de l'année | CT        |
| B/ | CC + CT                    | CT        |
| C/ | CT à l'issue du semestre   | CT        |

D/

**ECI\* Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier

d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

|     |                          |   |
|-----|--------------------------|---|
| -   | Exemple sur 3 notes :    | N1-N2 et N3 représente la seconde chance      |
| (1) | $(N1+N2)/2$              | } Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
|     | $(N1+N2+N3)/3$           |   |
| (2) | $(N1+N2+N3)/3$           | } Prise en compte de la meilleure des 2 notes |
|     | N3                       |   |
| (3) | N1;N2;N3                 | Meilleures des 2 notes / 3                    |
| (4) | Autre formule à préciser | Soumis à validation de la CFVU                |

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)